

Paris, le 10 Octobre 2008

**Les principes d'un déploiement équilibré et concurrentiel du FTTH
sont maintenant établis**

A la suite de la consultation publique sur le déploiement et la mutualisation de la partie terminale des réseaux en fibre optique, l'ARCEP a communiqué les points essentiels nécessaires pour assurer un déploiement massif, ouvert et concurrentiel dans l'intérêt du consommateur.

Concernant la partie terminale du réseau (dans les immeubles et les résidences individuelles), Free adhère totalement aux recommandations de l'Autorité notamment :

- 1°) la pose de fibres supplémentaires à la demande d'un autre opérateur et financée par ce dernier ;
- 2°) la localisation du point de mutualisation sur le domaine public ;
- 3°) la présence d'un opérateur d'immeuble unique fournissant l'ensemble des prestations du point de mutualisation jusqu'à la prise de l'abonné.

Dans le respect de ces recommandations et dans le prolongement des principes de la Loi de Modernisation de l'Economie, Free propose à l'ensemble des opérateurs de se rapprocher pour formaliser l'accord qui permettra d'apporter au plus vite la fibre optique aux foyers français.

Free est une filiale d'Iliad. Le Groupe Iliad est un acteur majeur sur le marché français de l'accès à Internet et des télécommunications avec Free (3 134 000 abonnés ADSL au 30/06/2008), Onetel et Iliad Télécom (opérateurs de téléphonie fixe) ainsi que IFW (Wimax). Le Groupe Iliad est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole ILLD.